



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230712-BC20230711_5MP-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le onze juillet à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trois juillet sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, M. Maurice LORENTZ,
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET

Absent avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication,

Était excusée : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



5. Objet : Voiries communautaires dans les communes de la CCCE - Entretien des espaces verts - Taille des plantations - Période 2023-2026 - 45 lots - Déclaration sans suite des lots 2A, 2B, 3A, 3B, 4A, 4B, 6A, 6B, 7A, 7B, 8A, 9A, 9B, 10A, 10B, 11B, 14A, 15A, 17A, 17B, 18A, 18B, 22A et 22B - REGULARISATION

Vu l'article R. 2185-1 du Code de la Commande Publique,

Vu le projet de la convention d'intervention sur VICC entre la CCCE et les communes membres, approuvé par délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2012,

Vu la décision n° 5 du Bureau communautaire en date du 21 mars 2023 relative à l'attribution des marchés d'entretien des espaces verts et de taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire dans les communes de la CCCE,

Vu l'article 4.1 de l'Acte d'Engagement et l'article 1.1 du Cahier des Clauses Techniques Particulières prévoyant que certains lots ne seraient pas attribués aux entreprises, les communes pouvant faire le choix de réaliser elles-mêmes les prestations,

Considérant la lettre d'observations en date du 19 juin 2023 de Monsieur le Sous-Préfet dans le cadre du contrôle de légalité du marché de services « voiries communautaires dans les communes de la CCCE - entretien des espaces verts-taille des plantations » requérant une décision complémentaire à celle du 22 mars 2023, pour le cas des lots déclarés sans suite,

La présente décision concerne la déclaration sans suite des lots 2A, 2B, 3A, 3B, 4A, 4B, 6A, 6B, 7A, 7B, 8A, 9A, 9B, 10A, 10B, 11B, 14A, 15A, 17A, 17B, 18A, 18B, 22A et 22B relatifs au marché d'entretien des espaces verts et de taille des plantations sur voiries communautaires dans les communes membres.

Des lots sont déclarés sans suite pour motif d'intérêt général car les Communes ont décidé d'effectuer elles-mêmes l'entretien des espaces verts et/ou la taille des plantations. Aussi, les prestations des lots cités ci-dessous font l'objet de conventions avec les communes :

- lot 2A Berg-sur-Moselle - entretien de base
- lot 2B Berg-sur-Moselle - taille
- lot 3A Beyren-lès-Sierck - entretien de base
- lot 3B Beyren-lès-Sierck - taille
- lot 4A Boust- entretien de base
- lot 4B Boust - taille
- lot 6A Cattenom - entretien de base
- lot 6B Cattenom - taille
- lot 7A Entringe - entretien de base
- lot 7B Entringe - taille
- lot 8A Escherange-Molvange - entretien de base
- lot 9A Evrange - entretien de base
- lot 9B Evrange - taille
- lot 10A Fixem - entretien de base
- lot 10B Fixem - taille
- lot 11B Gavisse - taille
- lot 14A Kanfen - entretien de base
- lot 15A Mondorff - entretien de base
- lot 17A Rodemack - entretien de base
- lot 17B Rodemack - taille
- lot 18A Roussy-le-Village - entretien de base
- lot 18B Roussy-le-Village - taille

Les lots ci-après sont déclarés sans suite pour motif d'intérêt général car le besoin n'existe plus :

- lot 22A Piscine communautaire - entretien de base
- lot 22B Piscine communautaire - taille

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la déclaration sans suite des lots 2A, 2B, 3A, 3B, 4A, 4B, 6A, 6B, 7A, 7B, 8A, 9A, 9B, 10A, 10B, 11B, 14A, 15A, 17A, 17B, 18A, 18B, 22A et 22B,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 12 juillet 2023

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230712-BC20230711_5MP-DE

